

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MAI 2018**

Délibération : **N° 2018-05- 60**
 OBJET : **CHANGEMENT D'UN DELEGUE TITULAIRE A LA COMMISSION
DU SPANC**
 Nomenclature : 5.3.6

En exercice : 29 membres

Présents : 22

Pouvoirs : 6

Absent : 1

Votants : 28

Délibération comportant :

Annexe : /

Le vingt-huit mai deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-deux mai deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL

Les membres ayant donné un pouvoir :

Mickaël MENDES donne pouvoir à Elisa DRION, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER, Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine HENRY, Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI, Hélène JALIN donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL.

Le membre absent : Christian LEMARCHAND

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

Dans le cadre de l'élaboration du projet de mandat d'Erdre et Gesvres, différentes commissions et conseils ont été créés au sein de la communauté de communes pour sa mise en œuvre.

Considérant que le conseil d'exploitation du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est composé de 24 membres élus soit 2 par communes dont la moitié sont des élus communautaires,

Considérant que M. Emmanuel RENOUX est membre de ce conseil d'exploitation en tant qu'élu municipal et communautaire,

Considérant la demande de M. Frédéric CHAPEAU ne plus être membre du conseil d'exploitation du SPANC,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- DE DESIGNER M. Jean-Claude SALAU, élu municipal, membre du Conseil d'Exploitation du SPANC

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 28 mai 2018

Le Maire, Alain ROYER.

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20180528-2018-05-60-DE
 Date de télétransmission : 31/05/2018
 Date de réception préfecture : 31/05/2018

